



# **PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2023**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES HAUTES-  
RIVIÈRES  
ÉCOLE DE RICHELIEU**

Approuvé par le conseil d'établissement le 28 septembre 2021

**Membres du comité violence:**

Porteurs du dossier : Myriam Bérubé-Lareau, Kelly Leduc-Dupont, Marie Limpens  
Direction : Christine Derome

## Introduction

Ce plan de lutte s'inspire des valeurs de notre Projet éducatif qui sont **le respect de soi, le respect des autres et de l'environnement** et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de l'intimidation et la violence. Qui plus est, par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent mettre de l'avant leur souci que chaque élève soit respecté et leur volonté de tout mettre en œuvre pour que les élèves qui fréquentent notre milieu soient heureux et fiers d'y vivre.

## Description de l'école

À l'école de Richelieu, il y a 375 élèves âgés entre cinq à 12 ans résidant dans la municipalité de Richelieu. Ce nombre inclut une vingtaine d'élèves fréquentant les classes d'adaptation scolaire pour élèves autistes résidant en majorité dans le secteur de Marieville. La langue maternelle est généralement le français bien que dans d'autres cas il s'agisse d'une autre langue. L'indice socio-économique de l'école est dans le rang décile quatre. Nous retrouvons 17 classes régulières ainsi que trois classes spécialisées.

Comme services complémentaires pour la clientèle régulière, nous avons des services de conseillère en rééducation, d'orthopédagogie, d'orthophonie et d'éducation spécialisée. Pour soutenir l'intervention dans les classes régulières, les éducatrices spécialisées font des suivis réguliers, des interventions diverses (par exemple : Ribambelle, ateliers sur la gestion de la colère et des émotions, de l'anxiété, du temps, l'estime de soi, la cyberintimidation, des pauses sensorielles, etc.) et du soutien (élèves, enseignants et autres T.E.S.) Pour nous soutenir dans ces interventions, nous bénéficions du soutien de partenaires externes, tels que la Maison Hina, la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent et la Maison des Jeunes de Richelieu.

## Description du service de garde

Le service de garde reçoit en moyenne 173 enfants réguliers et sporadiques, répartis au travers des trois plages horaires de la journée : dès 6h45 le matin, le midi et à la fin des classes jusqu'à 18h00. Le matin, trois éducatrices sont en poste. Le midi et l'après-midi, sept éducatrices travaillent avec les enfants. Malgré le fait que nous ayons deux édifices, il y a un point de service pour les parents qui se situe à Curé-Martel. Les élèves de Saint-Joseph transfèrent à pied le matin et l'après-midi. Les journées pédagogiques sont animées par les éducatrices au moyen d'activités thématiques, ludiques et amusantes. Le service de garde organise trois sorties à l'extérieur de l'école par année. Il y a environ 60 enfants par journée pédagogique. La gestion des présences est excellente. Le dévouement et le souci de sécurité caractérisent le personnel du service de garde. D'ailleurs, les valeurs qui y sont véhiculées sont le respect, la sécurité et la collaboration.

## Distinctions entre les termes:

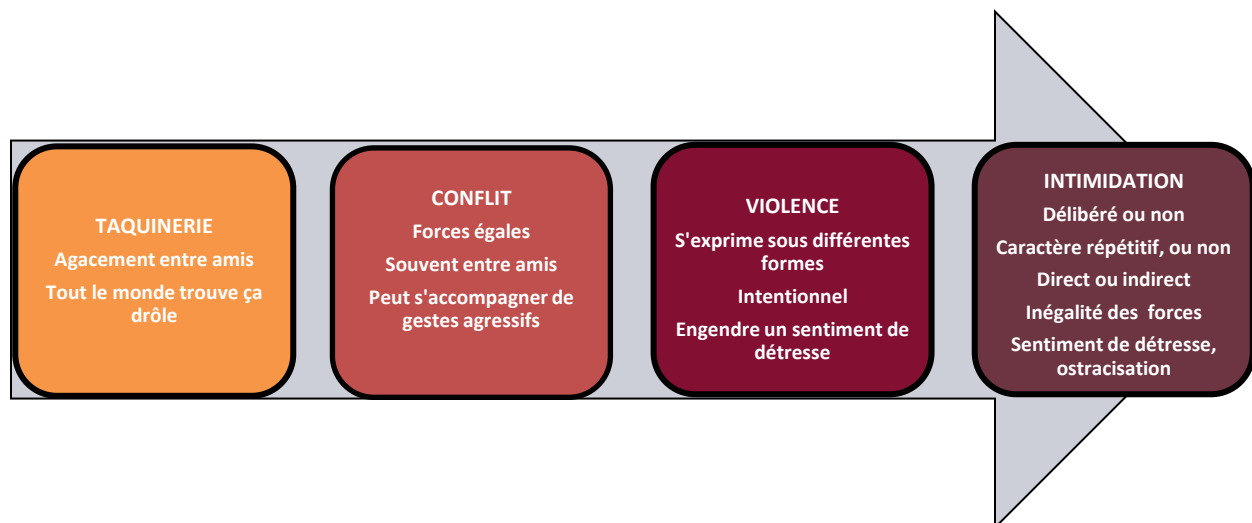
La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif ou non, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



## Intimidation ou conflits?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit normal	Intimidation/Violence
Rapport égalitaire : Les élèves impliqués démontrent le même rapport de force dans le conflit. Ils ne partagent pas le même point de vue, mais cherchent les deux à gagner.	Rapport entre deux personnes ou l'un s'impose à l'autre par sa force physique ou psychologique de façon inégale.
Les enfants impliqués peuvent être amis et le redevenir rapidement après le conflit.	Une personne prend l'initiative, recherche le pouvoir, le contrôle sur l'autre.
Deux personnes discutent vivement, argumentent ce qui mène parfois à des gestes agressifs.	L'intimidation se produit généralement de façon répétitive et peut s'accompagner de gestes agressifs ou d'exclusion sociale, et ce, intentionnellement.
Les élèves impliqués ont tous les deux des réactions émotives. Les deux peuvent se sentir « perdants » dans la situation conflictuelle.	Rapport inégalitaire
Le conflit, lorsque résolu, amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties impliquées.	La situation d'intimidation laisse souvent des séquelles à plus ou long terme pour les victimes.

## Portrait de la situation à l'école

À l'école de Richelieu, on a plutôt affaire à des conflits impliquant des gestes de violence et à quelques cas d'intimidation.

Selon notre analyse de la situation, les causes seraient plus de l'ordre de l'impulsivité, de l'intolérance, de l'impatience et de l'immaturité.

Ces gestes se produisent majoritairement lors des déplacements et des récréations. On les retrouve également dans le transport scolaire et lors du retour à la maison.

Après avoir analysé la situation d'intimidation dans notre école, nos priorités qui s'en dégagent sont :

- Le développement des habiletés sociales et la gestion des émotions
- Une approche bienveillante
- L'enseignement explicite des comportements
- Le soutien au comportement positif

## Sensibilisation et prévention

Sachant que la prévention et la sensibilisation permettent de réduire l'incidence de l'intimidation et de la violence, voici les moyens que nous mettrons en place pour prévenir de telles situations.

À l'école De Richelieu, nous préconisons des interventions positives favorisant le développement de relations harmonieuses.

2021-2023	
<b>Prévention et sensibilisation des élèves et du personnel</b>	<p><b>Plan pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement explicite des comportements</li> <li>• Formation sur la préparation des leçons d'enseignement explicite</li> <li>• Intervention de groupe par les T.E.S.</li> <li>• Application du programme Ribambelle au préscolaire.</li> <li>• Lectures interactives thématiques</li> <li>• Utilisation en classe de trousse pédagogiques sur la gestion des comportements : colère, émotions, anxiété, gestion des conflits, etc.</li> <li>• Enseignement explicite des comportements</li> <li>• Ateliers de massage, maternelle/premier cycle</li> <li>• Poursuite de la formation et de l'accompagnement des surveillants d'élèves et des éducatrices sur la gestion des comportements</li> </ul> <p><b>Plan social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de classe et/ou en sous-groupe sur le développement des habiletés sociales (développer un vocabulaire commun)</li> <li>• Ateliers sur la gestion des émotions</li> <li>• Ateliers de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent</li> <li>• Ateliers Maison Hina</li> <li>• Identification des surveillants par le port de dossards lors des récréations pour permettre aux élèves qui en ont besoin de repérer facilement l'adulte.</li> </ul> <p><b>Plan physique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustements réguliers des règles et de l'organisation de la période du dîner</li> <li>• Apprendre aux élèves à jouer à des jeux de récréations par les cours d'éducation physique pour faire jouer les élèves de manière agréable et structurée</li> <li>• Identifier les zones à risque</li> <li>• Suivi régulier des comportements dans le transport scolaire</li> <li>• Plan de surveillance de la cour d'école.</li> <li>• Activités midi</li> <li>• Aménagement et organisation de la cour d'école : organisation du territoire en zones selon les jours et les cycles</li> <li>• Assurer l'accompagnement des élèves par un adulte</li> </ul>
<b>Prévention et sensibilisation auprès des parents</b>	<p><b>Plan familial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide Hibou</li> <li>• Communication aux parents par les messages hebdomadaires et la page Facebook de l'école.</li> <li>• Conférences ou formations aux parents sur différents thèmes liés à l'intimidation, à la sensibilisation et la prévention de celle-ci organisées par le Comité de parents ou le CSSDHR</li> </ul>

## Mesures d'intervention, d'encadrement et de soutien

Voici comment nous comptons intervenir lors d'un événement jugé comme étant de l'intimidation ou de la violence.

Afin de mettre fin au comportement, immédiatement :

- **Nommer le comportement observé**
- **Indiquer qu'il est inacceptable**
- **Demander qu'il cesse immédiatement**

S'assurer que les témoins entendent

ARRÊTER	NOMMER	SIGNALER	ÉVALUER	RÉGLER	FAIRE LE SUIVI
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Mettre fin à l'incident</li> <li>♦ Intervenir verbalement</li> <li>♦ Indiquer que ce comportement est inacceptable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Décrire le comportement inacceptable</li> <li>♦ Rappeler le comportement attendu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Suivre la procédure pour signaler</li> <li>♦ Indiquer l'endroit</li> <li>♦ Nommer les personnes impliquées et le nombre de fois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ La durée</li> <li>♦ Les rapports entre les personnes</li> <li>♦ La gravité et l'impact</li> <li>♦ La fréquence</li> </ul>	Répondre aux besoins de : <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ La victime</li> <li>♦ Les témoins</li> <li>♦ L'auteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Faire un retour auprès des différentes personnes concernées par l'événement</li> </ul>

### AU PREMIER SIGNE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs (s'en tenir aux faits)
- **INTERVENIR** en rappelant à l'élève le règlement de l'école et en soulignant les répercussions de son geste sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement attendu

### QUAND LE COMPORTEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SE RÉPÈTE

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs (s'en tenir aux faits)
- **INTERVENIR** en rappelant à l'élève le règlement de l'école et en soulignant les répercussions de son geste sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement attendu
- **CONFRONTER** l'élève par rapport à son comportement
- **INTERDIRE** le comportement, établir des limites, retirer l'élève de la zone à risque, donner une sanction en fonction du niveau d'intensité de l'acte posé

### QUAND LE COMPORTEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST FRÉQUENT OU GRAVE

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs (s'en tenir aux faits)
- **INTERVENIR** en rappelant le règlement de l'école et en soulignant les répercussions sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement attendu
- **CONFRONTER** l'élève par rapport à son comportement
- **INTERDIRE** le comportement, établir des limites, retirer l'élève de la zone à risque, donner une sanction en fonction du niveau d'intensité de l'acte posé
- **SIGNALER ET RÉFÉRER** le cas au besoin à la police, à la DPJ, au CLSC ou à un organisme communautaire

Voir le Guide pratique pour soutenir l'intervention spécifique pour des outils de soutien

Adaptation de Plein feu sur l'intimidation (1999) inspiré des travaux de Gail Ryan (University of Colorado)

## Mesures d'encadrement et de soutien

Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui **pourraient** être prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur l'analyse de la situation et la vulnérabilité des élèves. Une gradation des interventions sera réalisée en cas de récurrence.

	MESURES D'INTERVENTION (p.25)	MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
VICTIMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Être discret</b> : éloigner l'élève et le rencontrer seul</li> <li>• <b>Reconnaître l'incident</b> : « Je regrette ce qui t'est arrivé »</li> <li>• <b>Identifier l'état de l'élève</b> : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse</li> <li>• <b>Recueillir de l'information</b> : Que s'est-il passé, qui, combien de fois?</li> <li>• <b>Établir un plan</b> pour assurer sa sécurité</li> <li>• <b>Assurer</b> à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé</li> <li>• <b>Rédiger un compte-rendu</b> sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi</li> <li>• <b>Rencontre</b> avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence</li> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communiquer par écrit</li> <li>• <b>Consigner les informations</b></li> <li>• <b>Mesures de soutien</b> mises en place si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recadrage des perceptions biaisées</li> <li>• Développer des solutions de rechange</li> <li>• Rechercher des alliés</li> <li>• Soutien par des pairs désignés</li> <li>• Outiller l'élève dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi</li> <li>• Possibilité de faire un plan d'action</li> <li>• Rencontre avec un professionnel de l'école</li> <li>• Participation à des activités de développement d'habiletés sociales</li> <li>• Référer l'élève à une personne-ressource du milieu scolaire ou externe</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert</p>

TÉMOINS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueillir</b> les noms des témoins et les rencontrer</li> <li>• <b>S'assurer</b> que les élèves vont bien</li> <li>• <b>Nommer</b> le comportement constaté et indiquer qu'il est inacceptable</li> <li>• Nommer <b>l'importance de dénoncer</b> et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise</li> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communications écrites s'il y a lieu</li> <li>• Mise en place de <b>mesures de soutien</b> si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire</li> <li>• Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école</li> <li>• Activités d'éducation sur l'importance de dénoncer</li> <li>• Possibilité d'un plan d'intervention</li> <li>• Possibilité de participer à des activités de développement des habiletés sociales</li> </ul>	La personne responsable du suivi reverra l'élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation
---------	---	--	--

### Volet auteur (p. 47):

Nous interviendrons auprès des auteurs de gestes d'intimidation afin de les soutenir pour qu'ils puissent développer des comportements prosociaux. Voici donc des mesures d'encadrement et de soutien que nous pourrions mettre en place **en fonction de l'analyse de la situation de l'élève et de la gravité du geste posé.**

	MESURES D'ENCADREMENT SANCTIONS (Voir p. 78-79 du guide)	MESURES DE SOUTIEN p. 54-55)	SUIVI	
<b>++ +</b> <b>INTENSITÉ ET EFFET DES MANQUEMENTS SELON LA</b>	NIVEAU 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel aux parents</li> <li>• Garde à vue</li> <li>• Récréation guidée pour observer les actes pro sociaux</li> <li>• Appeler ses parents pour expliquer son comportement</li> <li>• Travaux communautaires</li> <li>• Observer les actes pro sociaux durant la récréation</li> <li>• Classe d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage social (affiche, compte-rendu d'une recherche, tutorat, jeux de rôle)</li> <li>• Pratique guidée</li> <li>• Réparation des torts causés</li> <li>• Soutien individuel</li> <li>• Contrat de comportement</li> <li>• Pratiquer des gestes de bienveillance et les noter</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert</p>
	NIVEAU 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tuteur d'attachement</li> <li>• Interdiction de contact pour un temps déterminé</li> <li>• Accompagnement d'un adulte</li> <li>• Retrait durant les pauses et le midi</li> <li>• Assignation de lieux déterminés ou de tâches constructives</li> <li>• Suspension à l'interne</li> <li>• Retrait de la zone à risque</li> <li>• Protocole en cas de récurrence</li> <li>• Service répit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique guidée</li> <li>• Tuteur d'attachement</li> <li>• Participer à un groupe de résolution de conflits ou de développement des habiletés sociales</li> <li>• Contrat de non-intimidation</li> <li>• Suivi par la TES</li> <li>• Donner des responsabilités</li> </ul>	



	NIVEAU 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait de la zone à risque</li> <li>• Rencontre des parents</li> <li>• Suspension interne ou externe (p. 82, p. 85)</li> <li>• Cours à domicile</li> <li>• Plainte policière (faite par la victime) ou déclaration au service de police par l'école</li> <li>• Transfert d'école ou de commission scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi individuel avec un professionnel de l'école</li> <li>• Midis-comportements pro sociaux</li> <li>• Référence aux ressources professionnelles de la communauté</li> <li>• Comité d'aide (concertation)</li> <li>• CISSS</li> <li>• Équipe Intervention jeunesse</li> <li>• Signalement DPJ</li> </ul>	
--	----------	---	--	--

Voici les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

1. Je fais l'intervention auprès des élèves concernés
2. En cas de cyberintimidation, s'assurer de faire une capture d'écran
3. Je transmets l'information verbalement au porteur de dossier de l'édifice concerné (TES plancher) ou à l'enseignant. La fiche de suivi est remplie afin d'analyser la situation
4. La TES communique l'information à la direction et consigne l'incident dans le SPI
5. Assurer un suivi auprès des personnes concernées (enseignants, éducatrices, surveillants)

La direction de l'école :

- S'engage à faire le suivi des actions prévues en fonction de l'acte d'intimidation ou de violence avec diligence (75.2 de la LIP)
- Communique promptement avec les parents des élèves impliqués lorsqu'il est saisi d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (article 96.12 de la LIP)
- Informe les parents de leur droit de contacter le service à la clientèle dans la mesure où ils ne sont pas satisfaits du traitement du signalement (article 96.12 de la LIP)

**COLLABORATION AVEC LES PARENTS (p.63)**

Nous sommes alliés dans l'intervention et nous travaillons ensemble à éduquer les citoyens de demain. Ainsi, les intervenants scolaires sont là pour répondre à vos questions tout autant que nous avons besoin de votre collaboration.

Cependant, il est important de garder en tête que les professionnels scolaires, dans certains cas, ne pourront pas tout vous dire, par souci d'éthique et pour respecter la confidentialité. (Guide Hibou)

**Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :**

- Communiquer les informations pertinentes
- Déposer sur le site et sur la page Facebook de l'école les documents en lien avec le sujet : Guide Hibou, information sur les conférences, ateliers offerts, etc.
- Se référer au site : [www.mojagis.com](http://www.mojagis.com)
- Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant
- Informer régulièrement les parents sur les activités de prévention qui se dérouleront à l'école
- Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence (Guide Hibou)
- Placer sur le site de l'école un document expliquant notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. (article 75.1 de la LIP)

**Quoi faire quand son enfant...**

est victime d'intimidation	est témoin d'intimidation	a fait des gestes d'intimidation ou a eu un comportement d'intimidateur
<p>Le sécuriser.</p> <p>Discuter du problème.</p> <p>Entrer en contact avec le personnel de l'école.</p> <p>Aider son enfant à regagner son estime de soi.</p> <p>Lui apprendre à réagir adéquatement face aux comportements de violence.</p>	<p>Discuter du problème.</p> <p>Entrer en contact avec le personnel de l'école.</p> <p>Amener son enfant à rapporter l'acte d'intimidation dans un climat de confiance et de respect.</p> <p>Lui apprendre à faire face aux comportements d'intimidation envers autrui.</p>	<p>Éviter de banaliser la situation.</p> <p>Travailler en partenariat avec l'école.</p> <p>Discuter avec votre enfant et lui donner des alternatives positives.</p> <p>Interdire ce comportement.</p> <p>Lui faire comprendre que vous prenez la situation au sérieux et lui expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.</p> <p>Superviser ses activités.</p> <p>Exposer les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).</p>

## Signalement et suivi

Si votre enfant se dit victime ou s'il est témoin d'intimidation, vous avez l'obligation de signaler en suivant la procédure suivante :

- 1- Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante;
- 2- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à l'enseignant(e) et s'il ou elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous téléphonez à la direction (450-379-5674);
- 3- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction et qu'elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous pouvez téléphoner à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (1-877-359-6411).

**Volet intimidation ou violence entre adultes** : Les cas d'intimidation ou de violence entre adultes seront traités conformément à la politique du centre de services scolaires visant à contrer la violence en milieu de travail.

**Volet intimidation ou violence d'un adulte envers un élève** : Dans la mesure où un adulte pose un geste d'intimidation ou de violence envers un élève, une action sera prise et un suivi sera réalisé par la direction de l'école selon la gravité du geste posé.

Voici les moyens que peuvent prendre les victimes et les témoins pour signaler un acte d'intimidation ou de violence.

<b>En personne</b>		À ton enseignant ou tout adulte en qui tu as confiance
<b>Par courriel</b>		<a href="mailto:epcuremartel@csdhr.qc.ca">epcuremartel@csdhr.qc.ca</a> <a href="mailto:epstjosephrichelieu@csdhr.qc.ca">epstjosephrichelieu@csdhr.qc.ca</a>
<b>Au téléphone</b>		Saint-Joseph : 450-658-8284 Curé-Martel : 450-658-7221
<b>Par écrit</b>		En remplissant une fiche de dénonciation accessible aux bureaux des T.E.S

## Ressources

- Guide Hibou : <https://www.csdhr.qc.ca/guide-hibou-2019/>
- Tel-Jeunes (1-800-263-2266) ou <https://www.teljeunes.com/Accueil>
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085) ou <https://www.ligneparents.com/LigneParents>
- Jeunesse, j'écoute (Texto à 686868) ou <http://www.jeunessejecoute.ca/>
- Soutien aux victimes d'intimidation <http://www.plusfort.org/>
- CISSS de Richelieu 450-658-7561
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)

### ASSISES LÉGALES

Ces assises sont à considérer lorsque des situations de violence, de harcèlement et d'intimidation sont traitées dans notre école et c'est sur ces assises que nos interventions, notre encadrement et notre soutien s'appuieront.

<b>La Charte des droits et libertés du Québec</b> Libertés et droits fondamentaux (articles 1 et 4)	<b>La Charte canadienne des droits et libertés</b> Vie, liberté et sécurité (article 7)
<b>Le Code civil du Québec</b> Intégrité de la personne (article 10) Respect des droits de l'enfant (article 32) Respect de la réputation et de la vie privée (article 35)	<b>Le Code criminel du Canada</b> Harcèlement criminel (article 264 (1)) Proférer des menaces (article 264.1 (1)) Extorsion (article 346 (1)) Intimidation (article 423 (1))
<b>La Loi de l'instruction publique</b> Obligations de l'enseignant (article 22) Fonctions et pouvoirs généraux (article 76)	<b>Code de vie de l'école</b>

## Annexe 1 : Fiche à remplir avec les intervenants ou pour dénoncer une situation



Mon nom : \_\_\_\_\_

Mon groupe : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### **Mon problème est le suivant :**

- Je suis victime d'intimidation
- Je suis témoin d'intimidation
- J'ai posé un geste d'intimidation

Il s'agit d'intimidation/violence de nature :

- Physique
- Verbale
- Sociale
- Cyberintimidation

Je suis victime/ témoin / coupable de cette situation d'intimidation depuis :

Temps (jours, semaines) : \_\_\_\_\_

Personne qui pose un geste d'intimidation :

\_\_\_\_\_

Personne victime du geste d'intimidation :

\_\_\_\_\_

Quels moyens as-tu utilisés pour mettre fin à la situation d'intimidation :

(Parler à un adulte de l'école, parler avec mon parent, me défendre, etc.)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Est-ce que le moyen utilisé a fonctionné ?:

Oui

Non

Décris comment tu te sens :

---

---

---

---

Avec un pied de recul, quelles conséquences pourrait avoir une personne qui pose des gestes d'intimidation :

---

---

---

---

Interventions mises en place suite à la situation d'intimidation (**à remplir par l'intervenant**) :

---

---

---

---

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'intervenant : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_

\* Lorsqu'une situation d'intimidation se présente, l'intervenant se doit d'informer les parents des élèves concernés.

## Annexe 2 : communication aux parents



### Conflit ou intimidation

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, notre école se préoccupe du bien-être et de la sécurité des enfants.

Nous avons mis en place un formulaire à remplir lorsque nous avons un doute sur une ou des situations qui pourraient être de l'intimidation. Si vous avez ce formulaire, cela veut dire que votre enfant pourrait être intimidé, intimidateur ou témoin d'un possible acte d'intimidation. Il est important dans ses situations d'agir et d'intervenir rapidement, mais il est également important de s'assurer qu'il s'agit réellement d'intimidation et non d'un conflit. Ce formulaire ci-dessous nous aide à éclaircir les deux concepts au travers d'une situation. S'il s'agit bien d'intimidation, des mesures seront mises en place dans l'immédiat. Veuillez lire attentivement ce formulaire.

#### DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES:

Conflit normal	Intimidation/Violence
Rapport égalitaire : Les élèves impliqués démontrent le même rapport de force dans le conflit. Ils ne partagent pas le même point de vue, mais cherchent les deux à gagner.	Rapport entre deux personnes ou l'un s'impose à l'autre par sa force physique ou psychologique de façon inégale.
Les enfants impliqués peuvent être amis et le redevenir rapidement après le conflit.	Une personne prend l'initiative, recherche le pouvoir, le contrôle sur l'autre.
Deux personnes discutent vivement, argumentent ce qui mène parfois à des gestes agressifs.	L'intimidation se produit généralement de façon répétitive et peut s'accompagner de gestes agressifs ou d'exclusion sociale, et ce, intentionnellement.
Les élèves impliqués ont tous les deux des réactions émotives. Les deux peuvent se sentir « perdants » dans la situation conflictuelle.	Rapport inégalitaire
Le conflit, lorsque résolu, amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties impliquées.	La situation d'intimidation laisse souvent des séquelles à plus ou long terme pour les victimes.

Nom de l'élève concerné : \_\_\_\_\_

Intimidé

Intimidateur

Témoin

Description de la situation :

---

---

---

---

---

---

---

---

Questions à répondre pour déterminer si c'est de l'intimidation ou un conflit

1. Le rapport établi est-il **égal ou inégal** (force égale ou inégale)?

\_\_\_\_\_

2. Dans quel contexte s'inscrit le comportement de l'agresseur ?

\_\_\_\_\_

3. Quelle est l'**intention** de la personne qui agresse?

\_\_\_\_\_

4. Son action est-elle destinée à faire du mal ou est-ce simplement une interaction sociale maladroite entre des individus?

\_\_\_\_\_

5. L'intimidateur a-t-il un sentiment d'excitation ou d'amusement (puissance)?

\_\_\_\_\_

6. L'intimidé éprouve-t-il de la peur, gêne ou de la souffrance envers son intimidateur?

\_\_\_\_\_

Nous avons conclu que cette situation était : Conflit

Intimidation  (remplir fiche d'intervention)

Signature du porteur de dossier : \_\_\_\_\_

Signature d'une personne externe : \_\_\_\_\_